

DELIBERATION (2025-22) DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Programme ACTEE+ - Appel à projet CHENE 5 : convention de financement

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 10

Date de convocation : 28 mai 2025

Présents : MM. Mme : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Sébastien SIRIEIX, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Sébastien GARREAU, Marie-Aimée GUILMAN.

Représentée : Mme : Gisèle TESTARD (pouvoir à Marie-Aimée GUILMAN)

Absents excusés : MM. : Jean-Marie BILLY, Antoine MARCHAND, Michel MARTINIANI.

Secrétaire de séance : M. Thierry CHALENDARD.

Monsieur le Maire expose :

L'Appel à projet **CHENE 5** porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) a pour objectif de financer sur la période 2025-2026 des actions destinées à concourir significativement à la réduction des consommations énergétiques des bâtiments publics locaux tertiaires. L'appel à projet privilégie des candidatures groupées à l'échelle de territoires porteuses d'un projet construit dans un cadre collectif et mutualisé. Il s'agit de faciliter et d'accélérer le passage à l'acte des collectivités lauréates dans le cadre d'un calendrier d'exécution des dépenses prévu **d'avril 2025 au 30 septembre 2026**.

Les appels à projets des programmes ACTEE + ciblent 5 postes de dépenses éligibles :

- Ingénierie interne - poste d'économe de flux,
- Outils de mesure et suivi des consommations énergétiques,
- Etudes techniques,
- Missions de maîtrise d'œuvre,
- Prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et sensibilisation.

La commune **de La Roche-Noire** participe au groupement de candidature coordonné par la Communauté de communes et composé de 8 collectivités : Mond'Arverne Communauté, Authezat, Chanonat, le Crest, la Roche Blanche, la Roche-Noire, Saint Amant-Tallende, et Yronde et Buron.

Dans le cas de l'appel à projet CHENE 5 et au regard d'une enveloppe financière insuffisante pour financer l'ensemble des actions éligibles, le jury a décidé de prioriser à date les postes de dépenses 1, 4 et 5.

A ce titre, le jury n'a retenu qu'une partie du programme proposé par le groupement de candidature Mond'Arverne pour un montant total de dépenses de **231 729 € HT** et un montant de subventions mobilisable de **93 845 € (5 collectivités lauréates, 1 poste d'économe de flux, 4 maîtrises d'œuvre, 2 AMO)**.

Pour La Roche-Noire, l'action retenue au financement de CHENE 5 concerne :

- La maîtrise d'œuvre de Maison de la Culture et de la Convivialité (rénovation énergétique),
- Estimée en dépenses à 13 629 € HT,
- Pour une subvention mobilisable de 4 770 €.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des votants

- Approuve le projet de convention de partenariat et de financement multipartite entre les membres du groupement et la FNCCR,
- Approuve le projet de convention tripartite entre la commune, la Communauté de communes en sa qualité de coordinateur et la FNCCR,
- Autorise **le Maire** ou son représentant à signer les conventions de partenariat et de financement et tout acte afférant au dossier,
- S'engage à mettre en œuvre les actions subventionnées et participer aux instances de suivi du programme.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus,
Affiché le 3 juin 2025,
Au registre sont les signatures,
En Mairie de La Roche Noire, le 3 juin 2025,
Le Maire, Pascal BRUHAT

Le secrétaire de séance, Thierry CHALENDARD.